



Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Le planning est à déposer le 20 du mois précédent, en l'absence de ce dernier et/ou non respect des dates prévues, le mois en cours sera facturé entièrement avec un repas tous les jours.

Mettre une X chaque jour où votre enfant mangera à la cantine

Décembre 2023

Vendredi	1	
Samedi	2	
Dimanche	3	
Lundi	4	
Mardi	5	
Mercredi	6	
Jeudi	7	
Vendredi	8	
Samedi	9	
Dimanche	10	
Lundi	11	
Mardi	12	
Mercredi	13	
Jeudi	14	
Vendredi	15	
Samedi	16	
Dimanche	17	
Lundi	18	
Mardi	19	
Mercredi	20	
Jeudi	21	
Vendredi	22	
Samedi	23	
Dimanche	24	
Lundi	25	
Mardi	26	
Mercredi	27	
Jeudi	28	
Vendredi	29	
Samedi	30	
Dimanche	31	